هيئة السوق المالية
CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
FINANCIAL MARKET COUNCIL

Tunis, le 09 octobre 2026

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Le Conseil du Marché Financier et le Laboratoire de légisprudence et jurisprudence de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis signent une convention de partenariat pour renforcer la recherche scientifique et l'échange d'expertise dans le domaine du marché financier

Le Conseil du Marché Financier (CMF) et le Laboratoire de légisprudence et jurisprudence de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis ont signé, le vendredi 09 octobre 2026, une convention de partenariat visant à renforcer la coopération scientifique et technique entre les deux parties et à développer la recherche, la formation ainsi que l'échange d'expertise dans les domaines liés au marché financier. La convention a été signée par Monsieur Hatem SMIRI, Président du Collège du CMF Délégué, le Professeur Moez CHAFRA, Président de l'Université de Tunis El Manar, le Professeur Mustapha BEN LETAIEF, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis et le Professeur Mounir AYARI, Directeur du Laboratoire de légisprudence et jurisprudence

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la volonté du CMF de renforcer son ouverture sur son environnement scientifique et académique et de développer sa coopération avec les universités et les établissements d'enseignement supérieur, afin de répondre au besoin croissant de soutenir la recherche scientifique et appliquée dans les domaines liés au marché financier et d'accompagner les évolutions rapides que connaît le secteur financier.

Immeuble CMF, Avenue Zohra Faiza
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tél : +216 71 947 062 / 70 134 400
Fax : +216 71 947 252 / 70 134 440

E-mail : cmf@cmf.tn

مبنى هيئة السوق المالية، شارع زهرة فائزة
المركز العمراني الشمالي - 1003 تونس
الهاتف :400 134 70 / 062 947 71 216+
الفاكس : 440 134 70 / 252 947 71 216+

La convention vise ainsi à établir un cadre institutionnel de coopération scientifique et technique entre les parties, fondé notamment sur la réalisation d'études et de recherches conjointes, l'organisation de séminaires, conférences et journées d'études, le développement de projets de recherche appliquée ainsi que la mise en place d'actions de formation et d'échange d'expertise. Elle ouvre également la voie à des travaux académiques portant sur des thématiques présentant un intérêt direct pour le marché financier, notamment le renforcement de la transparence financière, la protection des investisseurs, la gestion des risques, l'innovation financière et la finance durable. Elle prévoit également la mise en place de projets visant à compiler et valoriser la jurisprudence du CMF, afin d'en faciliter l'accès et la compréhension.

Cette convention constitue une étape importante en faveur d'un rapprochement entre l'université et les problématiques pratiques et techniques auxquelles est confronté le marché financier. Elle permettra également aux chercheurs, doctorants et étudiants de bénéficier de l'expertise professionnelle du CMF dans les domaines de la régulation et de la supervision du marché financier, contribuant ainsi à renforcer les liens entre la recherche académique et la pratique institutionnelle et à enrichir et développer le corpus juridique et financier national.





Immeuble CMF, Avenue Zohra Faiza
Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tél : +216 71 947 062 / 70 134 400
Fax : +216 71 947 252 / 70 134 440

E-mail : cmf@cmf.tn

مبنى هيئة السوق المالية، شارع زهرة فائزة
المركز العمراني الشمالي - 1003 تونس
الهاتف :400 134 70 / 062 947 71 216+
الفاكس : 440 134 70 / 252 947 71 216+